

# Conseil Municipal

## SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'An deux mil vingt-quatre, 5 février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents** : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, JACQUET Stéphanie, GOGUÉ Catherine, Mme MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BLAIN Claude, BOUARD Denis, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, GRIMAUULT Romain, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, LEBLANC Nicolas et TAILLANDIER Julien.

**Absente** : Mme LECLERC Aurélie

**Pouvoirs** : M. REMANJON Patrice ayant délégué pouvoir à M. GILLET Pascal

**Secrétaire de séance** : M. GRIMAUULT Romain

---

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 30 janvier 2024.

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JANVIER 2024**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu du Conseil municipal du 8 janvier 2024. Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque contradictoire, approuve le compte rendu du Conseil municipal du 8 janvier 2024.

### **2) DELIBERATION 2024.02.01 SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE**

M. DELARGE demande au conseil municipal de verser une subvention à la coopérative scolaire pour la participation aux frais du transport des enfants pour se rendre au gymnase de ST MARTIN D'AUXIGNY concernant le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire année 2023/2024 d'un montant de 581 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer aux frais du transport d'un montant de 581 €.**

### **3) DELIBERATION 2024.02.02 DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS**

Mme BARDELOT indique au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1<sup>ER</sup> janvier 2024 il est nécessaire de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations, notamment les subventions d'équipements versées. Celles-ci sont amorties sur une durée de 5 ans pour les financements de biens matériels et mobiliers. Il est proposé la durée d'amortissement, selon le tableau suivant :

Immobilisations incorporelles
-------------------------------

20421 Subventions d'équipement - Biens matériel et mobilier 5 ans
---

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité.

**Le Conseil municipal, après délibéré,**

**ADOpte le principe de l'amortissement au prorata temporis à compter de la date de mise en service entendue comme la date de l'émission du mandat pour tous les biens acquis à compter du 01 janvier 2024 et fixe la durée d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus.**

#### **4) DELIBERATION SUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

##### **a) DELIBERATION 2024.02.03 1<sup>ère</sup> TRANCHE**

Madame BARDELOT présente au conseil municipal la proposition du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, concernant les travaux d'aménagement de l'éclairage public d'un montant 69094.05 € HT.

<b>TOTAL PLAN REVE</b>	Coût prévisionnel total HT	<b>60636.97 €</b>
Participation SDE 18		42445.88 €
Participation de la commune 30 %		18191.09 €
<b>TOTAL HORS PLAN REVE</b>	Coût prévisionnel total HT	<b>8457.08 €</b>
TOTAL HORS PLAN REVE		4228.57 €
Participation de la commune 50 %		4228.54 €

TOTAL HT 69094.05 €

PARTICIPATION COMMUNE HT 22419.63 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition ci-dessus présenté d'un montant de : 69094.05 € HT.**

**Une participation communale de 22419.63 € sera demandée.**

**Le conseil municipal charge M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

##### **b) DELIBERATION 2024.02.04 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

Madame BARDELOT présente au conseil municipal la proposition du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, concernant les travaux d'aménagement de l'éclairage public d'un montant 100120.63 € HT.

<b>TOTAL PLAN REVE</b>	Coût prévisionnel total HT	<b>69938.15 €</b>
Participation SDE 18		48956.71 €
Participation de la commune 30 %		20981.45 €
<b>TOTAL HORS PLAN REVE</b>	Coût prévisionnel total HT	<b>30182.48 €</b>
TOTAL HORS PLAN REVE		15091.24 €
Participation de la commune 50 %		15091.24 €

TOTAL HT 100120.63 €

PARTICIPATION COMMUNE HT 36072.69 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition ci-dessus présenté d'un montant de : 100120.63 € HT.**

**Une participation communale de 36072.69 € sera demandée.**

**Le conseil municipal charge M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

#### **5) DELIBERATION 2024.02.05 OUVERTURE DE L'ETANG COMMUNAL ET TARIF DES CARTES DE PECHES**

Le Conseil Municipal,

Décide de fixer la date de l'ouverture de la pêche à l'Etang Communal de Farges au **Samedi 9 mars 2024** et celle de la fermeture au : **Samedi 26 octobre 2024**

Il décide également de fixer le tarif des cartes de pêche pour cette nouvelle saison comme suit :

<b>Carte annuelle</b>	<b>34,00 €</b>
<b>Carte journalière</b>	<b>6,20 €</b>

#### **6) DELIBERATION 2024.02.06 MODIFICATION DES HORAIRES SCOLAIRES**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à l'Inspecteur d'Académie d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée scolaire 2024/2025. Les horaires proposés seraient les suivants : Lundi mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 11 h 45 et 13 h 45 à 16 h 30.**

Cette proposition d'organisation, en accord avec l'école, sera présentée au prochain conseil d'école

## **7) DELIBERATION 2024.02.07 TARIFICATION DES CONCESSIONS DU CIMETIERE**

**Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

de fixer comme suit le montant des concessions au cimetière et du columbarium :

- Tarif d'une concession trentenaire au cimetière 99,00 €
- Tarif d'une concession cinquantenaire au cimetière 161,00 €
- Tarif d'une concession trentenaire au columbarium 771,00 €
- Tarif d'une concession cinquantenaire au columbarium 1 073,00 €

de laisser le tarif des concessions réputées abandonnées et reprises par la commune :

Caveau 2 places : 400 € - Caveau 3 places : 500 € - Caveau 4 places : 600 € - Caveau 5 places : 700 €  
Caveau 6 places : 800 € - Caveau 7 places : 900 € - Caveau 8 places : 1000 €

A ces derniers tarifs s'ajoutera le prix de la concession au cimetière fixé par délibération du cinq février 2024 et se montant à 99 € pour une période de trente années et à 161 € pour une période de cinquante années.

Ces tarifs seront appliqués du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2024

## **8) POINT SUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG/LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE**

M. GILLET informe le conseil municipal des dernières avancées concernant le projet de revitalisation du centre bourg

Envoi par Atopia des 3 scénarios **mi-février**, détaillés et enrichis sur la base de l'atelier du mercredi 31 janvier notamment ;

- Les retours sur ces scénarios au plus tard le **1<sup>er</sup> mars** ;
- COPIL le **jeudi 7 mars – 13h30** : présentation des scénarios stabilisés et d'un scénario préférentiel ;
- Les retours, (après consultation de tous les élus) pour la **troisième semaine de mars**.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation de plusieurs entreprises a été effectuée concernant la maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique de l'école maternelle.

4 offres ont été reçues. Après analyse, la commission propose de retenir le cabinet qui offre les meilleures prestations, à savoir la société VACONSIN MAZAUD /ICB.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société VACONSIN MAZAUD /ICB.**

## **9) COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS**

**Intervention de Stéphanie JACQUET, Adjointe Animations, Communication et Associations**

Mme JACQUET indique aux élus que le bulletin municipal est en cours de distribution.

## **10) AFFAIRES DIVERSES**

a) Mme FERRIER propose une réunion de la commission numérique sur le module « plus » de panneau-pocket le 15 février à 18h30

b) Mme CROS propose une réunion de la commission environnement le 21 février à 18H30

c) Mme BARDELOT propose une réunion de la commission des finances le 14 mars à 18h30

d) Mme BARDELOT indique au conseil municipal qu'une saisine du centre de gestion sera entreprise afin de délibérer sur les modalités de l'octroi de la prime inflation aux agents de la commune de MENETOU-SALON.

e) M. le maire informe le conseil municipal que l'inauguration de la rue PRINCE AUGUSTE D'ARENBERG est prévue le 14 avril.

f) Suite à des interrogations des élus concernant la hausse des coûts de l'énergie dans le cadre de la location des salles, M. le maire propose de reporter au prochain conseil municipal la délibération fixant les tarifs de ces dernières.

La séance du prochain conseil municipal est fixée le 04/03/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40